



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 17-284 CRÉANT LE FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

À tous les contribuables de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, monsieur Simon Thériault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

QUE le conseil municipal de la susdite Municipalité a adopté le 4 octobre 2017, lors d'une séance ordinaire, le règlement no. 17-284 créant le fonds de roulement de la Municipalité;

QUE les intéressés peuvent consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité durant les heures normales de bureau;

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi;

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, ce 5^e jour du mois d'octobre 2017.

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Simon Thériault

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER**



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Simon Thériault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché l'avis public ci-annexé le 5^e jour du mois d'octobre 2017, conformément à la loi.

**Le directeur général et
secrétaire-trésorier**

SIMON THÉRIAULT